

L'HORIZON AFRICAIN

Hebdomadaire d'informations générales et d'analyses

N°257 du Jeudi 27 Juin 2024

Prix: 500 F.CFA - Tél: 05.543.82.76 / 06.662.37.39 / E-mail: lhorizonafricain@gmail.com / www.lhorizonafricain.com

Siège : Hôtel Saphir - Centre-ville Brazzaville - Congo

Fécofoot (Fédération congolaise de football)

Quand Jean-Guy Blaise Mayolas
livre les causes de la débâcle
des Diablies-Rouges

 (P.12)

Congo – Russie

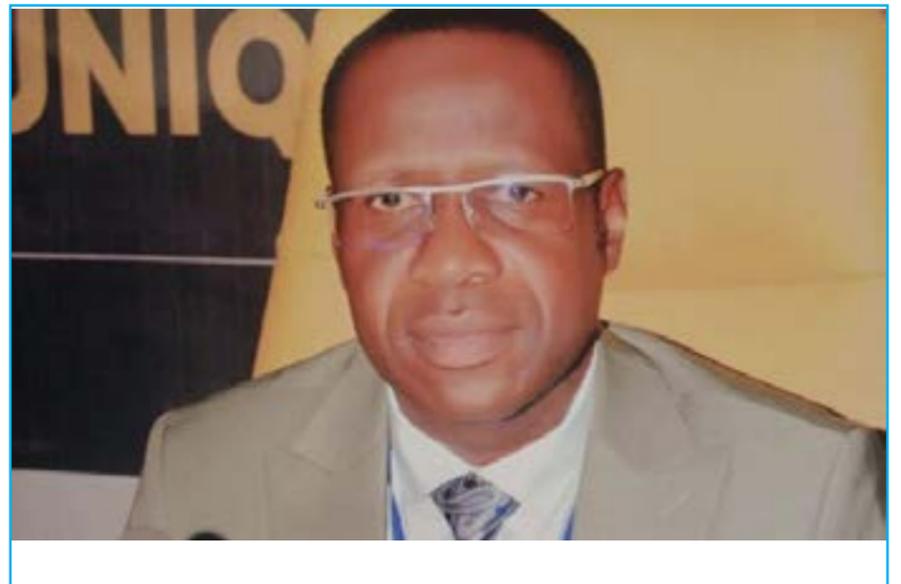
Le Président Denis Sassou-Nguesso en visite d'Etat à Moscou

Pour cette visite d'Etat, il est prévu la signature de nombreux accords. Le Président Denis Sassou-Nguesso se rend aussi à Saint-Petersbourg, la deuxième grande ville de la Fédération du Russie.  (P.3)

C.p.m (Comité de politique monétaire) de la B.e.a.c

Légère amélioration de la situation économique en zone Cemac

 (P.3)

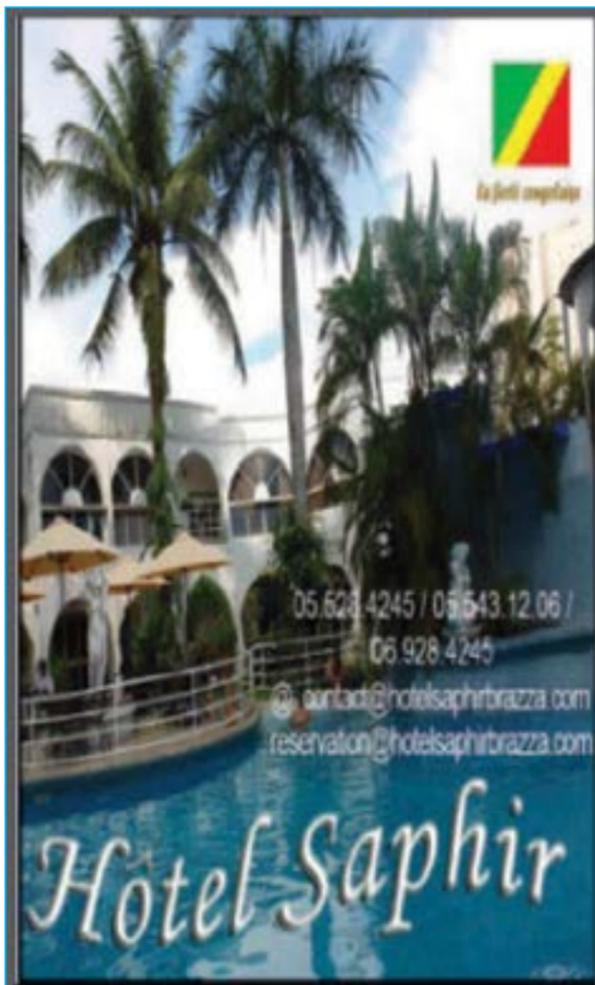


Yvon Sana Bangui, gouverneur de la B.e.a.c.

Intersyndical des transporteurs
en commun du Congo

Menace
d'augmenter
les prix des
taxis et bus
à partir
du 5 août

 (P.2)



D.g.t.t (Direction générale des transports terrestres)

Lancement d'une campagne d'enregistrement des opérateurs de transport

La D.g.t.t (Direction générale des transports terrestres) tient, du 21 juin au 30 septembre 2024, une campagne d'enregistrement des opérateurs de transport à travers le pays. Lancée vendredi 21 juin 2024 par le directeur général des transports terrestres, Mopaya Atali, lors d'une cérémonie à l'Agence digitale de cette structure, à Brazzaville, cette campagne vise les chauffeurs de taxi, moto, autobus, autocar, camions, engins ainsi que les propriétaires de véhicules, afin qu'ils s'inscrivent gratuitement à ce programme qui les met en lien avec la C.n.s.s (Caisse nationale de sécurité sociale) et la Camu (Caisse d'assurance maladie universelle). En dépit du boycott lancé par les syndicalistes, l'opération se déroule bien.

Les opérateurs de transport public de voyageurs et de marchandises (propriétaires de véhicules et chauffeurs) sont appelés à se faire enregistrer à la Direction générale des transports terrestres ou ses directions départementales, pour l'actualisation du fichier national des automobilistes. «Ce recensement consiste à inscrire dans le fichier de la Direction générale des transports terrestres, toutes les personnes qui ont des permis de conduire et les engins. Nous allons écraser les véhicules qui n'existent plus mais qui sont encore inscrits dans nos livres et mettre à jour les véhicules en circulation et qui ne sont pas inscrits chez nous», a déclaré le directeur général Mopaya Atali dans son propos au cours de la cérémonie de lancement de cette campagne. Il a souligné que «ce recense-



ment permet aux chauffeurs de s'enregistrer et travailler avec la Caisse nationale de sécurité sociale ainsi que la Caisse d'assurance maladie universelle» et il a appelé les parties prenantes à simplifier dans le processus. Abordé par la presse, alors qu'il était de passage à bord de son véhicule devant

l'Agence digitale de direction générale des transports terrestres, le ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, Honoré Sayi, a réitéré la nécessité, pour tous automobilistes, de fournir les informations, afin de disposer de données entièrement mises à jour. Et cette opération se tient jusqu'en

septembre prochain. «Nous sommes tous appelés à nous obliger à pouvoir bien faire ce que la République demande et la sécurité demandent, en faisant de telle sorte que cet enrôlement ait lieu et que ça se passe au niveau de tous les transporteurs. Que nous participions à la maîtrise de tous les véhicules en circulation y compris les taximotos», a-t-il déclaré.

Notons que les propriétaires et conducteurs de véhicules agréés ainsi que ceux qui fournissent des services de taxi via des plateformes ont la possibilité de s'inscrire jusqu'au 30 septembre, dans le registre de la Direction générale des transports terrestres, pour garantir la sécurité des opérateurs et des usagers de la route. Les documents exigés pour s'inscrire sont: la carte nationale d'identité ou le passeport; la carte grise; le permis de conduire, etc.

A Brazzaville, le recensement se fera à l'Agence digitale de la D.g.t.t ou en ligne sur le site internet: www.recensement.dgtt.cg. Elle va se poursuivre dans tous les départements du pays.

Roland KOULOUNGOU

Intersyndical des transporteurs en commun du Congo

Menace d'augmenter les prix des taxis et bus à partir du 5 août

Les prix des bus et taxis-bus risquent d'augmenter à partir du 5 août prochain. C'est ce qui ressort d'une déclaration publiée le vendredi 22 juin 2024, à Brazzaville, par l'Intersyndical des transporteurs en commun du Congo, pour refuser de participer à l'opération d'enrôlement menée par la D.g.t.t (Direction générale des transports terrestres). En cause, la non prise en compte de leurs doléances par le gouvernement et les multiples charges infligées par l'administration publique aux transporteurs en commun.



Roncali Dando.

L'Intersyndical des transporteurs en commun du Congo dit ne plus supporter l'indifférence des autorités nationales à leurs revendications. Dans l'avis de grève lu par le secrétaire général de l'intersyndical des transporteurs en commun, Roncali Dando, plusieurs revendications ont été énumérées. Il s'agit entre autres, «des augmentations répétées des prix du carburant à la pompe, la reprise des mesures d'atténuation dans la loi de finances exercice 2024, la création et l'augmentation anarchiques des prix pour l'obtention des pièces administratives des transporteurs en commun, sans justification et le non respect de l'arrêté n°385, fixant les mesures d'accompagnement de la hausse des prix du super carburant et du gasoil».

En tout cas, pour l'Intersyndical des transporteurs en commun du Congo, si rien n'est fait quant à la concrétisation de ces différentes doléances, le 5 août 2024, les prix des bus, taxis-bus connaîtront une augmentation dans l'ensemble des agglomérations du Congo. «Pour compenser les multiples charges infligées par les institutions publiques, si des solutions fiables ne sont pas trouvées dans les délais raisonnables, les transporteurs seront dans l'obligation d'augmenter les prix de transport des taxis et bus interurbains à partir du 5 août 2024».

A travers cette déclaration, l'Intersyndical des transporteurs en commun du Congo dit s'opposer aussi à certaines nouvelles mesures édictées par la D.g.t.t (Direction générale des transports terrestres). «Vu le non-respect de la note circulaire n°0053-24, suspendant temporairement le paiement de la carte grise provisoire et fixant le renouvellement du permis de conduire à 35.000 francs Cfa, vu la suspension des examens de permis de conduire, pour favoriser la délivrance des permis provisoires, moyennant la somme de 10.000 francs Cfa, l'Intersyndical des transports en commun du Congo, dit non à l'enrôlement des transporteurs par la D.g.t.t», stipule la déclaration.

De tout ce qui précède, on peut dire sans ambages que ça présage très mal pour la mobilité des populations à partir du mois d'août. Car, la déclaration de l'Intersyndical des transporteurs en commun du Congo vient s'ajouter à l'avis de grève lancé par la section syndicale de la S.t.p.u (Société de transport public urbain), une société publique qui tend vers sa disparition pour mauvaise gestion du personnel et dont le parc automobile est quasiment à genoux. Le gouvernement a donc du pain sur la planche eu égard à ces grèves qui se succèdent les unes après les autres.

Hervé EKIRONO

I.t.c.c (Intersyndical des transporteurs en commun du Congo)

Les transporteurs disent non à l'enrôlement lancé par la D.g.t.t, tant que...

Dans une déclaration publiée le samedi 22 juin 2024, à Brazzaville, l'Intersyndical des transporteurs en commun du Congo, que dirige Patrick Milandou, a rejeté l'opération d'enrôlement lancée, vendredi 21 juin dernier, par la D.g.t.t (Direction générale des transports terrestres), en vue d'actualiser son fichier. L'intersyndical demande d'abord que ses doléances portant sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de la hausse des prix des carburants. Ci-après l'intégralité de cette déclaration, lue par Ronceli Dando, secrétaire général adjoint de l'intersyndical, et signée par Bienvenu Mabilia, secrétaire général de la Fédération syndicale des professionnels du transport du Congo, Dider Ngatsébé, secrétaire général du Syndicat des conducteurs de taxis, bus, routiers et pousse-pousse et Patrick Milandou, président du Syndicat des employeurs des transports terrestres du Congo.



Sensibilisation des chauffeurs de taxis sur le programme d'enregistrement.

- Vu les augmentations répétées des prix du carburant à la pompe;
- Vu la reprise des mesures d'atténuation dans la loi des finances exercice 2024;
- Vu la création et l'augmentation anarchique des prix pour l'obtention des pièces administratives des transporteurs, sans justification;
- Vu le non-respect de l'arrêté n°385 fixant les mesures d'accompagnement de la hausse des prix du super-carburant et du gasoil;
- Vu le non-respect de la note circulaire n°0053-24 suspendant provisoirement le paiement de la carte grise provisoire et fixant le renouvel-

- lement du permis de conduire à 35 mille francs Cfa;
- Vu la suspension des examens des permis de conduire, pour favoriser la délivrance des permis provisoires moyennant la somme de 10 mille francs Cfa;
- Vu l'instauration d'une redevance dite redevance sur la sécurité routière qui consiste à prélever 500 francs Cfa par passager à l'hinterland;
- Constatant le silence de l'assemblée nationale et du sénat suite aux correspondances n°035 et 036 du 10 avril 2024;
- Constatant la non-prise en compte des revendications des transporteurs par la D.g.t.t;
- Au regard de ce qui précède,

l'Intersyndical des transporteurs en commun du Congo dit non à l'enrôlement des transporteurs par la D.g.t.t. L'Intersyndical des transporteurs dénonce la clé de répartition de la loi des finances exercice 2024 du secteur des transports dont les fonds sont au bénéfice des privés.

Aussi, pour compenser les multiples charges infligées par les institutions publiques, si des solutions fiables ne sont pas trouvées dans les délais raisonnables, les transporteurs seront dans l'obligation d'augmenter les prix des transports des taxis, bus interurbains, à partir du 5 août

2024.

Nous lançons un appel solennel à tous les transporteurs de ne pas se faire enrôler, parce que nous ne savons pas exactement ce que cache cet enrôlement. Faites-nous confiance comme d'habitude et nous, on reviendra vers vous. Aussi longtemps que le gouvernement ne trouve pas de solutions adéquates à nos problèmes, alors, nous n'allons pas nous faire enrôler et aussi le prix du transport va augmenter à partir du 5 août 2024.

Propos recueillis par Urbain NZABANI

Congo – Russie

Le Président Denis Sassou-Nguesso en visite d'Etat à Moscou

Le Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a effectué, du 25 au 27 juin 2024, une visite d'Etat à Moscou, capitale de la Fédération de Russie, où il a eu des entretiens avec son homologue russe, Vladimir Poutine. Cette visite d'Etat marque aussi la célébration du 60^{ème} anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays, la Fédération de Russie étant à l'époque URSS (Union des Républiques Socialistes Soviétiques).

La visite d'Etat du Président congolais fait suite à la visite du ministre russe des affaires étrangères, Sergueï Lavrov, reçu le mardi 4 juin 2024, à Oyo, dans le Département de la Cuvette, par Denis Sassou-Nguesso, à qui il avait transmis l'invitation du Président russe pour une visite d'Etat à Moscou. Les deux pays ont décidé de la mise en place d'une commission mixte entre leurs gouvernements, censée faciliter les échanges commerciaux bilatéraux.

En septembre 2022, la Russie et le Congo avaient signé des accords conclus et mémorandums d'entente concernant les secteurs de nouvelles technologies de l'information et de la communication, la santé, la recherche, les technologies et les activités innovatrices, la culture physique et les sports. Le Congo envisage de construire un oléoduc de plus de mille kilomètres. L'entreprise russe «Prometey» a été désignée



Les Présidents Sassou-Nguesso et Vladimir Poutine (Ph d'archives).



Le Président Sassou-Nguesso accueilli à Moscou

comme maître d'ouvrage et travaillé avec la S.n.p.c (Société nationale des pétroles du Congo). Mais, il reste à fixer la durée des travaux et leur financement. «Ce projet est prioritaire pour les deux gouvernements. Un accord à cet effet sera paraphé entre les deux pays, avant la fin de cette année pour en acter la faisabilité», avait confié Pavel Sorokine, premier vice-ministre russe de l'énergie.

En ce qui concerne le conflit opposant la Russie à l'Ukraine, le Congo-Brazzaville tient une position de neutralité, mais il entend renforcer sa coopération avec la Fédération de Russie. Face aux sanctions qui lui sont imposées par les pays occidentaux, la Russie élargit sa coopération avec les pays du Sud et trouver de nouveaux marchés pour ses sociétés d'Etat. Raison pour laquelle le volet économique a une place de choix au cours de cette visite d'Etat où il est prévu aussi la signature de nombreux accords. Il est prévu que le Président Denis Sassou-Nguesso se rende aussi à Saint-Petersbourg, la deuxième grande ville de la Fédération du Russie. Il sera décoré par son homologue russe, Vladimir Poutine.

Urbain NZABANI

C.p.m (Comité de politique monétaire) de la B.e.a.c

Légère amélioration de la situation économique en zone Cemac

Le C.p.m (Comité de politique monétaire) de la B.e.a.c (Banque des Etats de l'Afrique centrale) a tenu, lundi 24 juin 2024, à son siège, à Yaoundé, au Cameroun, sa deuxième session ordinaire de l'année 2024, sous la direction d'Yvon Sana Bangui, gouverneur de la B.e.a.c, en qualité de président du C.p.m, un organe qui veille, entre autres, à la stabilité des économies des six Etats membres. Les résultats obtenus ont révélé que le contexte économique dans l'espace Cemac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) présente actuellement une légère amélioration observée au cours du premier trimestre de cette année, avec une croissance qui est attendue à 3,1% en 2024, contre 2,3% en 2023.

Dans une conférence de presse qu'il a tenue, en mode présentiel et en ligne, Yvon Sana Bangui a fait le compte-rendu des conclusions de la session du C.p.m, après avoir rappelé brièvement le contexte économique qui prévaut actuellement dans la Cemac.

Les perspectives de croissance de l'économie mondiale restent exposées à divers risques liés, entre autres, à la montée des tensions géopolitiques et à un niveau élevé des taux d'intérêt, sans oublier les menaces des catas-



Yvon Sana Bangui, gouverneur de la B.e.a.c.

trophes climatiques. Dans ce contexte, la croissance mondiale devrait, selon le plan du F.m.i (Fonds monétaire international), se maintenir à 3,2% sur la période 2023-2025.

En dépit de cette stagnation de l'activité économique mondiale, le cadre macroéconomique de la Cemac serait caractérisé, selon les récentes prévisions, par des évolutions portant sur une croissance sous-régionale à 3,1% en 2024, contre 2,3 % en 2023. Les tensions inflationnistes persistantes bien qu'en baisse, autour de 3,9% en moyenne annuelle à la fin de 2024, contre 5,6% en 2023. La situation des finances publiques est en amélioration, avec un solde budgétaire base des engagements, y compris des dons officiels, passant d'un déficit de 0,2 % du P.i.b en 2023 à un excédent de 0,5 % du P.i.b en 2024. On note une augmentation de la masse monétaire en

Editorial

Pourquoi donc s'étonner de nos difficultés?

Si le pays est en difficulté au plan économique, pour ne pas parler des autres secteurs comme la santé, l'administration publique ou le transport, la cause est claire: elle est politique. Car, ce ne sont pas les ressources qui manquent, ni les compétences. Ce sont les décisions, les choix et les comportements qui posent problème.

L'endettement n'est pas en soi une mauvaise chose. Sauf qu'il exige une gestion rigoureuse, pour qu'il ne devienne pas, paradoxalement, un frein au développement. En effet, réaliser les objectifs de développement nécessite la mobilisation d'importantes ressources. Le recours à l'endettement permet ainsi de mobiliser une bonne partie des ressources financières dont on a besoin pour financer les programmes de construction d'infrastructures, d'équipement, de formation du capital humain, etc.

Mais, le levier de la dette requiert d'avoir l'œil sur le niveau d'endettement par rapport au P.i.b (Produit intérieur brut) et aux échéances de remboursement, tout en étant attentif aux aléas du marché international où les cours des matières premières sont extrêmement fluctuants.

C'est pour dire que le recours à l'endettement exige de changer de culture, passer de la culture de pilotage à vue, à la culture de pilotage aux instruments, c'est-à-dire les indicateurs économiques pertinents qui permettent de faire la prospective, d'anticiper à travers les décisions, pour éviter de faire vivre aux populations, les aléas des crises économiques comme on le vit aujourd'hui. «Le gouvernement ne pourra donc pas faire l'économie de mesures, d'enquêtes et de travaux analytiques périodiques, s'il entend sérieusement, régulièrement et rigoureusement suivre et évaluer les évolutions des indicateurs essentiels du développement économique et humain que sont la croissance du revenu national, l'emploi, le taux de chômage et le taux de pauvreté», indique le document du P.n.d (Plan national de développement) 2022-2026 (Voir page 6). Nous ne disons donc rien de nouveau.

La situation actuelle où l'Etat se retrouve incapable de faire face à ses charges de fonctionnement est la traduction de l'échec d'une gouvernance axée sur le pilotage à vue, entraîné par l'enthousiasme que provoque les revenus rentiers. Le refus de changer les habitudes de gestion publique, malgré les instruments juridiques mis en place et les réformes décidées y trouve sa justification. Conséquence, l'endettement public du Congo, qui est d'un niveau important, est devenu un frein au développement. L'Etat n'arrivant plus à financer ses programmes d'investissement. Il est même contraint de continuer à s'endetter pour financer ses dépenses courantes. Rien ne devrait plus étonner des difficultés d'aujourd'hui, car le refus de se remettre en cause, de réduire le train de vie de l'Etat, de changer les habitudes, en luttant réellement contre la corruption et la thésauroisation au niveau des élites, a précipité le pays dans la précarité ou l'incertitude économique qui, évidemment, entraîne la précarité sociale. Sans volonté politique, difficile de sortir d'une telle situation.

L'HORIZON AFRICAIN

circulation de 13,5% en 2024, contre 9,1% en 2023 et une stabilisation de la réserve de change à 7.285 milliards de francs Cfa à la fin de 2024, correspondant à un taux de couverture extérieure de la monnaie de 78,4% en 2024, contre 74,8% en décembre 2023 et un niveau de change qui correspond aujourd'hui à 4,79% en moins d'importations de biens et services en 2024, contre 4,82 % en 2023. Le C.p.m a décidé de maintenir inchangé les différents taux, notamment le taux d'intérêt des appels d'offres à 5%, le taux de la facilité de prêt marginal à 6,75% et le taux de la facilité de dépôt à 0%, ainsi que les coefficients des réserves obligatoires à 7% sur

les exigibilités à vue et 4,5% sur les exigibilités à terme. A noter que le gouverneur Yvon Sana Bangui, dans son mot préliminaire, a précisé que la B.e.a.c accorde une grande importance au rôle essentiel que les médias jouent dans la vulgarisation de ses activités et de ses décisions, notamment en matière de politique monétaire. C'est ainsi qu'au cours des échanges, les principaux enjeux liés aux délibérations du C.p.m ont été cernés, pour assurer une large diffusion des décisions prises à l'ensemble des acteurs économiques et financiers de l'espace Cemac.

Martin BALOUATA-MALEKA

Journée internationale de la veuve

Le Congo entend mettre fin à la marginalisation des veuves

Depuis 2011, le 23 juin est célébré comme la journée internationale des veuves, proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies, à travers l'adoption de sa résolution 189 du 21 décembre 2010, afin de porter l'attention de la communauté internationale sur la marginalisation des veuves. La perte d'un partenaire est source de désarroi pour nombre de femmes à travers le monde, pour cause de traitements rétrogrades dont elles sont victimes. L'exclusion sociale et l'extrême pauvreté sont, entre autres, les obstacles auxquels sont confrontés près de 258 millions de veuves à travers le monde. Selon les statistiques de l'Onu femmes, entre 2009 et 2013, près d'une veuve sur dix vivait dans l'extrême pauvreté dans le monde.

Le veuvage oblige souvent les femmes à quitter les structures familiales et sociales, ce qui les rend particulièrement vulnérables à l'isolement, à la violence et à la pauvreté. Beaucoup d'entre elles sont forcées de participer à des pratiques dégradantes, nuisibles et même menaçantes dans le cadre des rituels d'enterrement ou de deuil de leurs partenaires. Dans un certain nombre de pays, par exemple, les veuves sont obligées de boire l'eau dans laquelle le corps de leur mari a été lavé. Un

véritable supplice couvert par des traditions rétrogrades et inhumaines. En Afrique et en Asie, les veuves se retrouvent victimes de violences physiques et mentales (dont des abus sexuels) liées à des litiges en matière de succession, de terre et de propriété. Dans certains cas, elles sont amenées à rembourser les dettes contractées par leurs maris décédés. Sans le droit d'hériter, les veuves tombent dans une situation sociale précaire, voire dans la pauvreté et deviennent dépendantes de la charité de la

famille de leur époux. Dans certains pays où le veuvage est considéré comme un statut social très bas, des milliers de veuves sont reniées par les membres de leurs familles et privées de logement. Cela les oblige à chercher des emplois peu rémunérés, tels que femme de ménage ou se tourner vers la mendicité ou la prostitution. Face à ce triste tableau, des instruments juridiques internationaux et nationaux ont été mis en place, pour tenter de soulager les peines des veuves. Bien que beaucoup restent encore à



Ministre Inès Nefer Ingani Voumbo Yalo.

faire. La veille de la célébration de l'édition 2024, le gouvernement congolais, par l'entremise de la ministre en charge de la promotion de la femme, Mme Inès Nefer Ingani Voumbo Yalo, a décliné les avancées réalisées en matière de protection de la femme, en général et de la veuve, en particulier au

Congo. «Afin de répondre favorablement à la vulnérabilité des veuves, plusieurs mesures ont été prises: l'adoption de la loi Mouébara portant lutte contre les violences faites aux femmes en République du Congo; la mise en œuvre du programme national de lutte contre les violences faites aux femmes; la

création d'une plateforme dédiée aux veuves appelée «S.o.s veuves en danger». «Pour notre bilan, diverses actions spécifiques à l'endroit des veuves ont été menées au cours de ces cinq dernières années. A ce titre, nous pouvons citer la réactivation, depuis 2020, du numéro vert d'urgence le 1444 dédié aux victimes ou les témoins des actes de violences; la réhabilitation et la réinstallation des veuves expulsées de leurs domiciles après le décès de leurs époux. Le gouvernement s'est employé à apporter une assistance aux veuves par l'appui aux activités génératrices de revenus, les allocations financières à travers le Projet Lisungi, etc», a-t-elle déclaré. «Le gouvernement entend intensifier ses actions en faveur des veuves, avec comme perspective, la construction du Centre Mouébara pour une prise en charge holistique; la poursuite des campagnes de sensibilisation à grande échelle des communautés et des différents acteurs de la société sur les droits des veuves; l'accompagnement juridique et psychosociale des veuves...», a-t-elle poursuivi. Tous, bannissons les comportements déshumanisants et avilissant contre les veuves, pour une société juste et équitable.

Urbain NZABANI

Affaire de terres

Mathias Dzon accuse le régime de Brazzaville de complicité avec le Rwanda, pour déstabiliser la RD Congo

Dans une déclaration publiée sur Youtube, le vendredi 21 juin 2024, par «Aurange télévision», Mathias Dzon, président de l'A.r.d (Alliance pour la République et la démocratie), parti situé à l'opposition, accuse le régime de Brazzaville d'être complice du régime de Kigali, en lui cédant des terres qui servent de bases arrière pour déstabiliser la RD Congo. Selon lui, l'Etat congolais a bel et bien cédé des terres congolaises au Rwanda.

Dans sa déclaration, Mathias Dzon donne «la position de l'A.r.d sur l'état actuel du débat relatif aux accords secrets signés entre le Congo et le Rwanda». Il relève d'abord les contradictions entre les membres du gouvernement sur les explications concernant l'affaire des 980 Km² de terres agricoles concédées aux Rwandais, en rappelant que le Premier ministre parle d'autorisation expresse d'occuper qu'on a donnée aux Rwandais pour 20 ans, alors que le ministre de la coopération internationale, signataire des accords, avait déclaré à Kigali que «les autorités congolaises compétentes ont concédé à la société rwandaise, Crystal ventures, 151 mille hectares de terres congolaises dont 121 mille sont déjà disponibles, pour la réalisation d'un projet agricole. Le District de Lou-dima, dans le Département de la Bouenza, a été retenu comme le point d'expérimentation». «Comme on peut le constater à partir des déclarations de l'ambassadeur du Rwan-

da au Congo, de celle de la télévision nationale rwandaise, de celle du ministre congolais de la coopération internationale, il apert que le gouvernement congolais a bel et bien cédé des terres congolaises au Rwanda, car le champ sémantique des adjectifs octroyé, offert et concédé connotent, c'est-à-dire renvoie à l'isotropie de la cession ou de la concession. Cependant, tordant le cou à la vérité, les autorités congolaises entretiennent un flou artistique sur la nature véritable des accords signés entre le Congo et le Rwanda, accords portant sur les terres congolaises, la zone industrielle de Maloukou, le pétrole, les mines solides, l'aide militaire, etc. Alors que la partie rwandaise parle de cession, action de transférer à un autre ce dont on est propriétaire, la partie congolaise parle, selon les locuteurs, de baux emphytéotiques, de contrat intuitu personae, de concession, d'autorisation expresse d'occuper des terres foncières de l'Etat pendant 20 ans, etc. C'est une véritable cacophonie. Une clarification



Mathias Dzon, président de l'A.r.d

terminologique s'impose donc pour une bonne compréhension de la nature véritable des accords cités ci-dessus», dit-il dans sa déclaration. Mathias Dzon en vient, ensuite, dans sa déclaration, à accuser le régime de Brazzaville d'être complice du Rwanda pour déstabiliser la RD Congo. «L'acquisition des terres congolaises par le régime du Rwanda lui permettra d'implanter des bases des mercenaires rwandais déguisés en agriculteurs et vêtus de peau d'agneau dans les Départements du Niari, de la Bouenza et du Pool, riches en minerais, et d'établir des enclaves rwandaises sur le territoire du Congo-Brazzaville, enclaves qui serviront de bases arrière à son armée, pour déstabili-

ser la RD Congo. Les raisons économiques et ou agricoles invoquées pour tenter de masquer la nature véritable des accords signés entre le Congo et le Rwanda sont un écran de fumée», déclare-t-il. Jusque-là, ce genre de propos était le fait des acteurs des réseaux sociaux. En les reprenant à son compte, faut-il s'imaginer que Mathias Dzon en eu la preuve? Comme quoi, cette affaire de terres concédées aux Rwandais est devenue un véritable serpent de mer, entre les gouvernants qui disent qu'on a vendu aucune terre du Congo, et l'opposition qui continue d'accuser le pouvoir d'avoir vendu des terres congolaises.

Jean-Clotaire DIATOU

PROPOS D'ÉTAPE

Choix politique et opinion de la majorité

Jean Cocteau: «Il ne faut pas confondre la vérité avec l'opinion de la majorité». Mais Jean Paul II: «La vérité n'est pas toujours conforme à l'opinion de la majorité», comme les choix politiques, qui peuvent ne pas correspondre à l'opinion de la majorité. Les choix publics reposent sur leurs finalités pour la population, sur les actions à entreprendre et sur les effets réels sur cette population. Il se trouve que cette population se fait son opinion sur ces actions, parfois de manière irrationnelle, voire émotionnelle. Mais, c'est une opinion; et il y a lieu d'en tenir compte, parce qu'il s'agit de «la représentation socialement construite [...] de ce qu'est censé penser l'ensemble de la population; elle constitue un processus complexe, reposant sur l'interaction de multiples vecteurs et niveaux d'analyse».

Ce que le peuple pense est aussi important que l'analyse rationnelle des politiques publiques. Et lorsqu'on n'en tient pas compte, cette opinion «peut se changer en véritable contrainte, lorsqu'elle se traduit par de l'hostilité latente, voire une mobilisation active du public contre l'action».

Il est vrai que l'opinion publique est difficile à cerner. Qu'est-ce qui atteste que c'est vraiment l'opinion du peuple? Est-elle la somme des opinions individuelles? Est-elle toujours fondée? comment s'exprime-t-elle?

Difficile de répondre à ce questionnement. Mais, nous savons qu'elle existe et qu'elle peut déconstruire une conformité. C'est pour cela que la prudence doit guider l'action publique. Il ne sert à rien d'avoir raison tout seul, ni trop tôt. Une décision publique, qui contient en elle-même les germes de la déstabilisation, ne peut être acceptable, quelle que soit la démarche rationnelle qui en est l'origine. Et lorsqu'il s'agit d'une décision de nature à bouleverser les connaissances de culture d'un peuple, il y a lieu de ne pas oublier que le peuple a toujours raison, selon Rousseau. Mais, il arrive que le peuple se trompe; «dans tous ses caprices, ses humeurs et les manipulations dont il est l'objet, le peuple n'a pas toujours raison. Mais, on n'a jamais raison contre le peuple. S'il se trompe, on doit respecter sa volonté, quitte à essayer de la faire évoluer»; c'est l'optimisme prométhéen dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Prométhée

Ministère de la santé et de la population

Publication du rapport sur l'«examen universel de l'état de santé et de préparation»

Le secrétariat national de l'U.h.p.r, sigle anglais signifiant (Examen universel de l'état de santé et de préparation) «*Universal health and preparedness review*», représenté par le Pr Henri Germain Monabéka, directeur général des soins et services de santé, point focal de l'U.h.p.r, a remis, vendredi 21 juin 2024, à Brazzaville, son rapport national au gouvernement, par le biais de Gilbert Mokoki, ministre de la santé et de la population, qui le transmettra au Premier ministre. C'était en présence de Mme Arlette Soudan Nonault, ministre de l'environnement, du développement durable et du Bassin du Congo, Dre Rebecca Moeti Matshidiso, directrice régionale de l'O.m.s pour l'Afrique, Lucien Alexis Manga, représentant de l'O.m.s au Congo, Mme Liliane Boualam, chef de mission pour l'O.m.s au secrétariat national de l'U.h.p.r.

Elaboré pendant plusieurs mois et finalisé avec l'appui de l'O.m.s, lors d'un atelier tenu du 18 au 21 juin dernier, le rapport du secrétariat national de l'U.h.p.r contient une approche visant à garantir un engagement de haut niveau, pour renforcer les capacités en matière de sécurité sanitaire, y compris le système de santé, afin d'ériger un rempart contre les futures épidémies, tout en améliorant l'accès à la couverture de santé universelle.

L'U.h.p.r est un mécanisme intergouvernemental, piloté par les Etats membres, avec le soutien de l'O.m.s. Il permet aux pays volontaires de se soumettre à un examen périodique et transparent de leurs capacités nationales



Dre Rebecca Moeti Matshidiso, directrice régionale de l'OMS Afrique et le ministre Gilbert Mokoki

en matière de préparation et de réponse aux situations sanitaires d'urgence. Ce processus se concentre sur trois domaines clés que sont la gouvernance, les systèmes de santé et le financement. Le rapport met

l'accent sur cinq actions prioritaires, portant sur: - la mise en place d'un cadre juridique national pour la mise en œuvre du règlement sanitaire international; - l'opérationnalisation de l'approche «*Une seule santé*»



Gilbert Mokoki recevant le rapport des mains des experts.

dans un district sanitaire au moins, afin d'en tirer les leçons et de travailler sur son implémentation au niveau national;

- la mise en place d'un groupe de travail interministériel pour l'accès aux financements extérieurs, qui puissent être disponibles pour la réponse aux futures urgences de santé publique; - l'accélération du processus de mise en œuvre de la couverture sanitaire universelle; - et enfin, le développement d'un plan national multi-risque, y compris les catastrophes nationales.

Pour les pouvoirs publics, l'engagement du pays dans

ce processus témoigne de la transparence de la gouvernance et de la détermination à relever les défis en matière de sécurité sanitaire, tout en poursuivant le développement. L'U.h.p.r permettra de renforcer la sécurité sanitaire, le système de santé et d'améliorer la couverture de santé universelle au Congo, parce que la répétition des épidémies dans un pays est due à un système de santé qui n'est pas assez développé.

Selon la directrice régionale de l'O.m.s Afrique, la Dre Rebecca Moeti Matshidiso, le Congo est le troisième pays de la région africaine

de l'O.m.s à adhérer à ce mécanisme, en 2021, après la Centrafricaine et la Sierra-Léone. «Ce processus devrait aboutir au renforcement du système de santé, aux capacités de préparation et de riposte et à l'accélération des progrès vers la couverture sanitaire universelle qui passe par un système de santé résilient», a-t-elle déclaré.

Pour sa part, Gilbert Mokoki a précisé qu'«après la phase nationale, le pays va s'engager dans une phase mondiale de ce processus durant laquelle notre rapport sera présenté et discuté avec nos partenaires des autres pays, dans un esprit de transparence, de partage d'expérience et de solidarité universelle».

A son tour, Mme Liliane Boualam, venue du secrétariat de l'U.h.p.r, à Genève, en Suisse, siège de l'O.m.s, a donné son appréciation. «Ce mécanisme est une initiative du continent africain. A ce titre, nous nous réjouissons de voir le Congo emboîter le pas. Aujourd'hui, nous avons onze pays au niveau mondial et le Congo est le troisième au niveau africain. Ce processus est un échange en matière de santé, plus une invitation sur le bilatéralisme. Dans le cadre de la solidarité, les pays ont besoin de renforcer ce mécanisme», a-t-elle confié.

Martin BALOUATA-MALEKA

Congo - Maroc

Un financement de 1,4 milliard de francs Cfa, pour le développement local

Un total de 1,4 milliard de francs Cfa sera alloué à huit collectivités locales du Congo, pour financer des projets de développement, grâce au F.a.c.d.i (Fonds africain d'appui à la coopération décentralisée internationale), du Maroc, a informé, le 21 juin 2024, à Brazzaville, Juste Désiré Mondélé, ministre délégué à la décentralisation et au développement local. Il s'agit des Conseils départementaux et municipaux de Brazzaville, Impfondo, Pointe-Noire, Niari et Pokola, Kintélé, Oyo et Madingou. Les projets à développer dans ces collectivités sont diverses et visent en priorité la dynamisation du développement local, l'amélioration des conditions de vie des populations et le renforcement institutionnel des collectivités territoriales.

A cette occasion, le ministre délégué Juste Désiré Mondélé a rappelé aux présidents et représentants des collectivités locales, conseils départementaux et municipaux que ces projets sont le fruit du premier forum sur la redynamisation et la revitalisation de la décentralisation, organisé en mars 2023 à Brazzaville par son ministère. «Aucune collectivité territoriale congolaise n'avait bénéficié de ce fonds avant la tenue du forum. Sur 10 projets présentés par les collectivités locales selon leurs besoins, huit ont été jugés éligible au titre du quatrième appel à projets. Actuellement le pays se positionne au troisième rang des bénéficiaires du Fonds africain au niveau

continental», a-t-il souligné. Ces projets concernent l'adduction d'eau potable, l'éclairage technique, l'équipement culturel et de santé, la lutte contre l'insalubrité, la construction d'un marché forain, la formation personnelle et le réaménagement du marché des produits du terroir. «La quasi-totalité de cette contribution financière sera versée directement dans les comptes des collectivités locales», a indiqué le ministre délégué Juste Désiré Mondélé.

Parmi ces projets, on note celui d'Impfondo avec l'accompagnement du conseil provincial de Zagora, devant bénéficier de l'éclairage public par panneaux photovoltaïques. Le Niari avec le sou-

tien de la région marocaine de l'Oriental sera axé sur le management territorial, l'appui à la mise en place de la filière menuiserie au complexe de formation multimodal.

Madingou, verra le réaménagement de son marché des produits du terroir avec le soutien du conseil provincial de Touradant. Pour Brazzaville il sera question de construire des plateformes artistiques et culturelles. Pour Kintélé, il sera question de réhabiliter et équiper le centre de santé en partenariat avec la Commune de Benguerir. Concernant Oyo, il s'agira du concours du Conseil provincial de Larache pour aménager le marché forain.

Au cours de cette rencontre, ministre délégué Juste Désiré



Le ministre délégué, Juste désiré Mondélé avec les présidents et représentant des collectivités locales

Mondélé a demandé aux bénéficiaires de mettre en place un comité de pilotage avec le partenaire et un comité de suivi et d'évaluation de l'implémentation du projet afin, non seulement de respecter la qualité des ouvrages, mais aussi des délais impartis.

Bénéficiaire de fonds, la présidente du Conseil départemental et municipal, maire de Pointe-Noire, Mme Evelyne Tchichelle, a fait savoir que cet accord de partenariat avec la Commune marocaine de Souk El Arbaâ, consiste à lutter contre l'insalubrité dans la ville et le renforcement des

capacités d'un cadre territorial. Les activités prévues sont la construction de bassins de rétention des eaux usées au niveau de quatre hôpitaux, l'acquisition de trois broyeurs, de trois incinérateurs, des équipements de protection individuelle pour les agents, d'un hydro-cureur et d'un véhicule de liaison ainsi que le renforcement des capacités d'un cadre territorial dans le cadre du Master sur la gestion des villes. «Cette initiative vise à pallier le problème persistant des déchets hospitaliers non traités. Pour la gestion des



Le ministre délégué Juste Désiré Mondélé.

ordures ménagères des incinérateurs et des zones de traitement spécifiques seront mis en place pour éviter les dépôts de déchets en pleine ville, protégeant ainsi la santé des résidents proches des zones d'évacuation», a-t-elle fait savoir tout en insistant sur la sensibilisation.

Pour la vice-présidente du Conseil municipal d'Oyo, Mme Antoinette Ashley Ambendet Nguesso, le marché situé à l'entrée du Port d'Oyo fera prochainement l'objet d'un vaste projet de rénovation. Ce marché, déjà existant, nécessite des aménagements, afin de répondre aux normes actuelles et de relancer son activité.

Marlyce TCHIBINDA BATCHI
ACI (Agence Congolaise d'Information)

Economie

La diversification, toujours d'actualité

«Le gouvernement ne pourra donc pas faire l'économie de mesures, d'enquêtes et de travaux analytiques périodiques, s'il entend sérieusement, régulièrement et rigoureusement suivre et évaluer les évolutions des indicateurs essentiels du développement économique et humain que sont la croissance du revenu national, l'emploi, le taux de chômage et le taux de pauvreté», indique le document du P.n.d (Plan national de développement) 2022-2026.

L'objectif de diversifier l'économie congolaise que s'était fixé le gouvernement à l'issue de la mise en œuvre du P.n.d 2012-2016 n'a pu être atteint. Le P.i.b (Produit intérieur brut) hors-pétrole qui traduit les efforts de diversification, a fléchi continuellement, passant de 9,7% en 2012 à 4,6% en 2016, avec une moyenne sur les cinq ans de 7%. La part des industries non-extractives dans le P.i.b hors-pétrole est restée constamment autour de 20% sur la période sous-revue, comme lors des années précédentes. Ces contre-performances sont la résultante de la crise économique et financière liée à la baisse des prix du baril de pétrole. Elles sont aussi la conséquence de la faible capacité de l'économie congolaise à faire face aux chocs extérieurs et de la trop grande dépendance de l'économie au secteur pétrolier. Les performances sur le plan de la croissance économique ont été en-



L'économie congolaise est tirée par la rente pétrolière.

courageantes. Le P.i.b hors-pétrole a connu une croissance moyenne annuelle de l'ordre de 7% sur la période. Cependant, elle est demeurée en deçà de la cible de 10%, visée dans le P.n.d. L'analyse du rythme de croissance révèle une décélération de la croissance du P.i.b hors-pétrole, revenant de 9,7% en 2012 à 4,5% en 2016. La chute des prix de barils de pétrole déclenchée en 2014 a contribué à la contreperformance du secteur hors-pétrole, à cause des effets d'entraînement du secteur pétro-

lier sur le reste de l'économie. Mais, cela ne peut entièrement expliquer la perte de vitesse observée depuis 2012. D'autres facteurs étaient concomitamment à l'œuvre durant la période et permettent d'expliquer les contrastes observés. Il s'agit entre autres du relâchement des efforts dans la mise en œuvre et le suivi des réformes, observé après l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative P.p.t.e (Pays pauvres très endettés) en 2010. Au cours de la période de mise en œuvre du P.n.d 2012-2016, l'infla-



Une rue au centre-ville de Brazzaville.

tion annuelle était restée en dessous de la norme communautaire de la Cemac (3%), en dépit des fluctuations importantes des termes de l'échange. La politique monétaire restrictive menée par la Banque centrale au cours de cette période explique ce bon résultat. L'évaluation du P.n.d 2012-2016 avait relevé des déséquilibres budgétaires importants. Le solde budgétaire primaire hors-pétrole s'était détérioré entre 2012 (-22,6%) et 2014 (-28,0%) puis s'était amélioré à -11,7% du P.i.b en 2016. Cela était la résultante notamment de l'augmentation des dépenses d'investissement. Le solde de la

balance courante s'était dégradé à partir de 2015, entraînant, à la fois, une détérioration du solde global et une diminution des réserves de change. Le solde de la balance commerciale était passé d'un excédent en 2011 (+37%) à un déficit en 2014 (-0,5%) et en 2015 (-16%), puis s'était situé autour de 21% en 2016. Ces résultats avaient occasionné la chute des réserves de change de 20 mois d'importation en 2011 à moins de trois mois en 2016. Ces contreperformances sont la conséquence du choc pétrolier, des déséquilibres structurels et des difficultés d'ajustement face aux chocs exogènes.

Performances du P.n.d 2012-2016 au plan social

S'agissant du chômage et de la pauvreté, malgré l'absence des données précises, les estimations faites montrent que, d'une part, le chômage était resté important et que, d'autre part, le taux de pauvreté avait baissé. La faible performance affichée du PIB hors pétrole par rapport à la cible du P.n.d avait eu pour corollaire un faible niveau de création d'emplois. Les données de l'«Enquête sur la transition vers la vie active» (E.t.v.a 2015) établissaient que le chômage des jeunes (primo-demandeurs d'emplois) était passé de 25% en 2011 à 30,5% en 2016. Le taux de pauvreté était ressorti à 35% en 2016, selon les résultats des travaux analytiques de la Banque mondiale qui se basent sur les tendances du revenu hors-pétrole par tête d'habitant. Bien qu'en baisse de 11 points par rapport au niveau de 2011 (46,5%), le taux de pauvreté était tout de même resté supérieur à la cible P.n.d de 31%.

(Tiré du «Cadre stratégique de développement», Document principal du PND-2022-2026. Pp 7-8).


 La plus complète
 05 528 4245 / 05 543 12 06 /
 06 928 4245
 @ contact@hotelsaphirbrazza.com
 reservation@hotelsaphirbrazza.com
Hotel Saphir


NEW LOOK
Globaliyo
 CERTIFIÉ ISO 22000
VOTRE SANTÉ, NOTRE PRIORITÉ !

40^{ème} anniversaire des Mucodec (Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit)

Promouvoir l'inclusion financière et la bancarisation, pour lutter contre la pauvreté

Cette année, les Mucodec (Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit) ont atteint leurs 40 ans d'existence. La cérémonie officielle marquant l'ouverture des festivités de cet anniversaire a eu lieu, en grande pompe, à Madingou, chef-lieu du Département de la Bouenza, mercredi 12 juin 2024, sous les auspices de la première dame, Mme Antoinette Sassou Nguesso, marraine de cet événement. A cette occasion, elle a inauguré la stèle des Mucodec, érigée à l'entrée de la C.I.m (Caisse locale Mucodec) à Madingou-poste, en présence de quelques parlementaires (sénateurs et députés), des autorités départementales, locales, des sages et des principaux responsables des Mucodec, dont Florian Mougngué Bitanda, président fédéral, et Dieudonné Ndinga-Moukala, directeur général des Mucodec, ainsi que des présidents élus des C.I.m locales et leurs gérants.

Pourquoi Madingou pour lancer les festivités des 40 ans des Mucodec? La réponse est dans l'histoire de cet établissement de micro-finances de première catégorie, la plus importante de notre pays. C'est une structure de micro-finance née à l'intérieur du pays, notamment à Madingou-gare, qui a commencé son extension dans le Département du Pool, avant de s'implanter à Brazzaville, la capitale.

En effet, la toute première C.I.m était ouverte en juin 1984, à Madingou-gare. La deuxième (aujourd'hui fermée) s'était implantée dans le Village de Kimpalanga, à mi-parcours entre Nkayi et Madingou, sur la route nationale n°1. En février 1985, la troisième C.I.m est ouverte à Mindouli, dans le Département du Pool, avant le lancement d'une autre caisse à Kinkala, chef-lieu dudit département. C'est le 25 mai 1985 que la première C.I.m de Brazzaville ouvre ses portes à Bacongo. «Les Mucodec sont, au départ, le fruit d'un partenariat entre le gouvernement congolais et la coopération française. Le projet est initié en 1981 sous le nom de Coopératives d'épargne et de crédit (Coopec). Mais en 1989, le nom change, à cause d'une confusion avec une autre microfinance dénommée Coopec. Le nom Coopec est ainsi abandonné au profit des Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit (Mucodec)», rappelle le document historique de l'établissement.

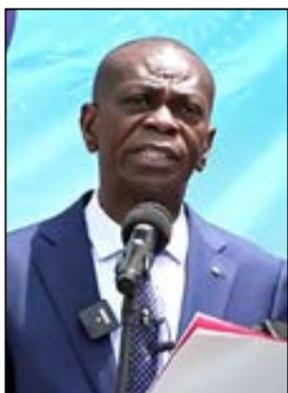
Ainsi, «impulsé par la Coopération française, la volonté du gouvernement congolais et du C.i.c.m (Centre international du crédit mutuel), comme partenaire technique, les Mucodec ont pris la forme d'établissement de crédit mutualistes, dès 1989». C'est en 2005 seulement, que les Mucodec obtiennent l'agrément de la Cobac (Commission bancaire d'Afrique centrale), comme établissement de microfinance de première catégorie. L'érection de la stèle, fabriquée en matériaux locaux, pour un poids total de 700 kg, à Madingou, symbolise donc le lieu de départ de cette aventure qui a donné naissance à une structure de micro-finance qui apporte une grande valeur



La première dame (à gauche de la stèle), avec quelques autorités, des responsables des Mucodec et la cheffe de cabinet de la première dame.



Les présidents élus et les gérants des différentes caisses locales des Mucodec.



Dieudonné Ndinga-Moukala, directeur général des Mucodec



La façade de la caisse locale Mucodec de Madingou.

ajoutée dans la bancarisation des populations, l'inclusion financière et la lutte contre la pauvreté. En effet, depuis leur création en 1984, les Mucodec sont devenues le principal acteur de la microfinance au Congo. Ses dirigeants et ses partenaires s'activent dans la bancarisation des populations congolaises, pour lutter contre la pauvreté et assurer la promotion de l'inclusion financière, particulièrement celle des populations ne pouvant pas

leurs sociétaires, principalement les plus vulnérables. C'est un réseau bancaire qui compte aujourd'hui 440 mille membres et 45 caisses locales et points de vente, répartis sur le territoire national, avec 539 salariés et 350 administrateurs élus bénévoles. En 2023, son total bilan représente 328 milliards de francs Cfa, soit une augmentation de 41 milliards de francs Cfa par rapport à 2022.

Mais, ce succès lui vaut aussi de la convoitise, avec des attaques virulentes dans les réseaux sociaux. Les menues difficultés de parcours sont parfois montées en épingle dans les médias, comme pour discréditer sa gestion. Il n'empêche, la structure avance. Pour l'avenir, le président fédéral Florian Mougngué Bitanda a tenu à célébrer le présent et regarder l'avenir avec optimisme, dans l'innovation,

l'extension des services, en renforçant l'impact positif sur la vie des sociétaires et leurs communautés. Pour sa part, le directeur général Dieudonné Ndinga-Moukala entend poursuivre l'extension du réseau Mucodec sur le plan national, en renforçant sa présence dans certaines localités. A moyen terme, il souhaite aussi exporter l'expérience dans d'autres pays africains.

Martin BALOUATA MALEKA

Lettre de Yakamambu

Mon très cher ami Mbulunkwé, mboté!

Il a été donné à nos amis communs Itoua, Mboungou, Tati et Yakamambu de constater qu'en ce début de la saison sèche, la récession et l'inflation ont érodé le pouvoir d'achat de l'ouvrier, du paysan et du fonctionnaire congolais. S'offrir trois repas par jour relèverait désormais d'un miracle. Le manque de rigueur, entre autres, comme disait le Président Senghor, «d'esprit, de méthode et d'organisation», a certainement conduit à cette malencontreuse situation voire à la faillite des ménages congolais. Malgré tout, s'il devient de plus en plus difficile de gagner son pain au Congo, comme partout ailleurs sur le continent, par les temps qui courent, il est une chose dont les Congolais n'ont guère faim: la liberté.

Elle souffle sur le pays comme la brise vespérale en provenance du Djoué qui atténue, en ce mois de juin, la touffeur moite d'une saison des pluies qui a touché à sa fin en mai dernier. Elle confronte aussi, dans un gigantesque mouvement national, des familles de pensées politiques différentes. Elle offre aux hommes et aux femmes des villes et des campagnes, aux ouvriers, aux chômeurs comme aux intellectuels, de réelles opportunités pour un échange toujours plus fécond, toujours plus fructueux, tout en se méfiant des ngonguis, sorte de tontons macoutes en Haïti et des mouchards, les yeux et les oreilles, dit-on, du pouvoir. Certes, certains trouvent cette liberté incomplète, non-dénuée d'arrière-pensées ou taillée sur mesure. Eclatante preuve de liberté que de pouvoir le dire, haut et fort, sans être inquiété! Il est de ces nourritures dont on se rassasie point. Mais que ne donneraient ceux qui en sont privés pour n'en apprécier que le fumet? Comprenne qui pourra. Au revoir et à bientôt!

Diag-Lemba.

A.u.f (Agence universitaire de la francophonie)

Initiation des étudiants membres à la rédaction d'un C.v et d'une lettre de motivation

Savoir rédiger le C.v (Curriculum vitae) et la lettre de motivation est un exercice qui permet de faire son entrée dans le monde actif, c'est-à-dire de rechercher et de trouver un emploi. Dans le souci de permettre aux étudiants des établissements membres de l'A.u.f (Agence universitaire de la francophonie) de réussir leur entrée dans le monde professionnel, après leurs études, le bureau national A.u.f de Brazzaville, qui dirige le Prof Edouard Ngamoutsika, a organisé, du 20 au 22 juin 2024, à Brazzaville, au profit de cds étudiants, une formation à la rédaction d'un C.v attrayant et d'une lettre de motivation convaincante.



Le Prof Ngamoutsika pendant la formation.

La formation organisée en juin dernier s'inscrit dans la trajectoire des activités régulières du bureau pays de l'A.u.f et aussi des activités relevant du Centre d'employabilité francophone qui a pour objectif d'accompagner les jeunes à s'imprégner des outils nécessaires pour leur insertion dans le monde professionnel. «Aujourd'hui, on parle de l'employabilité des jeunes. Il faut que ces jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi aient des outils nécessaires qui leur permettront de s'insérer professionnellement. Dans la recherche de l'emploi, on a deux documents importants qui leur sont demandés, notamment le C.v et la lettre de motivation. Et ces jeunes doivent savoir comment présenter une lettre de motivation et un C.v, pour espérer attirer l'attention de l'employeur, afin d'être mieux positionné, pour décrocher un emploi», a fait savoir le Prof Ngamoutsika.

Joseph MWISSI NKIENI

Commune de Pointe-Noire

Le gouvernement a suspendu toutes les activités de la société Metssa Congo

Le C.a.d (Centre d'actions pour le développement) félicite vivement la décision de la ministre de l'environnement, du développement durable et du Bassin du Congo de suspendre toutes les activités de la société Metssa Congo, à Pointe-Noire, pour son «impact négatif avéré sur la santé de la personne et sur l'environnement». Cette suspension totale marque un pas dans la bonne direction.

Le C.a.d et le Collectif des riverains de cette société, mobilisés sur ce dossier, appellent le gouvernement à aller plus loin, en répondant favorablement à notre demande de délocalisation pure et simple de cette entreprise loin des zones habitées. Aussi, nous exhortons le Ministère de l'environnement à mettre sur pied un mécanisme de suivi pour s'assurer non seulement de l'effectivité de la suspension totale ordonnée mais aussi de la conformité de cette entreprise aux normes nationales et internationales.

Conformément à la Constitution, l'Etat est garant de la santé publique. Il a l'obligation d'éloigner la menace que représentent les activités de Metssa Congo sur la santé et le bien-être de la population congolaise. Depuis plusieurs années, le Collectif des riverains de Vindoulou dénonce l'implantation



L'entrée de l'usine de la société Metssa Congo, à Pointe-Noire.

de Metssa Congo, usine de recyclage de plomb, en plein cœur d'une zone urbaine, à proximité immédiate d'une école accueillant des centaines d'enfants.

En 2023, des tests de plombémie effectués au sein de la communauté ont révélé des concentrations de plomb dépassant de quinze fois les

seuils d'intervention sanitaire recommandés par l'O.m.s. Les risques de développer des maladies graves telles que les encéphalopathies et les neuropathies sont extrêmement préoccupants.

En décembre 2023, des journalistes d'investigation publient une enquête sur l'impact négatif sur les acti-

tivités de cette usine Metssa Congo. En avril 2024, le Tribunal administratif de Pointe-Noire a pris une décision cruciale en ordonnant, en référé, la suspension des activités de l'entreprise incriminée. Malheureusement, l'entreprise refuse d'obtempérer et saisit, plus tard, la Cour suprême, qui interdit l'exécution de cette décision.

Le 13 mai 2024, la société Metssa Congo introduit une citation directe devant la deuxième chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Pointe-Noire, dans laquelle Cyrille Ndembi, président du Collectif des riverains de l'usine Metssa Congo, était cité à comparaître, pour «diffusion sur les réseaux sociaux des informations qui ont porté atteinte à l'honneur de la société Metssa Congo». Dans un appel urgent, des O.n.g.s se sont mobilisées pour exiger l'abandon de cette plainte abusive. Le 4 juin 2024, Amnesty international publie un rapport dans lequel les activités controversées de la société Metssa Congo sont épinglées.

(Tiré du communiqué du CAD)

Dre Thrycia Kitoko Nsona, présidente de l'Association Belrose pour le développement et l'action humanitaire

«Il faut sensibiliser pour mieux prévenir la maladie de la drépanocytose»

L'humanité a célébré, mardi 19 juin 2024, la journée mondiale de la drépanocytose, une maladie d'origine génétique causée par une pénurie de globules rouges sains, une anémie obstruer la circulation sanguine, provoquant des douleurs. Pour en parler, nous nous sommes entretenus avec la Dre Thrycia Kitoko Nsona, présidente de l'Association Belrose pour le développement et l'action humanitaire, à l'occasion d'une rencontre organisée par l'Association Fissicola D.s.s (Festival international de stimulation

de la science et la culture africaine) de lutte contre la drépanocytose dont elle était l'une des conférencières.

* Docteur, quel est le niveau de prise en charge de la maladie de la drépanocytose au Congo?

** Comme toutes les maladies, la drépanocytose est prise en charge dans les hôpitaux et comme pour la plupart, ce sont des enfants qui en souffrent. Donc, elle est prise en charge dans les unités de pédiatrie. Mais, il y a quelques années, un centre a été créé par la première dame, Mme Antoinette Sassou-Nguesso, appelé Centre de référence de la drépanocytose. Il est dédié uniquement à la prise en charge de la maladie dans notre pays. Donc, les enfants qui viennent de tous les départements du Congo sont pris en charge sur place. Mais, les pédiatres prennent aussi en charge, dans d'autres hôpitaux, les enfants qui souffrent de cette maladie.

* Quel avenir pour les personnes atteintes de drépanocytose au Congo?

** L'avenir serait surtout au niveau de la prévention. Nous félicitons la Fondation Josammy Emporio 3 D, à travers son unité de prise en charge de la drépanocytose, Fissicola D.s.s. Il nous faut beaucoup de sensibilisation, pour éviter que nous ayons encore des enfants drépanocytaires. Et cette prévention passe par le fait que lorsque deux personnes veulent s'unir, il faut qu'il y ait des examens pré-nuptiaux qu'ils puissent réaliser. Parmi ces examens figure l'électrophorèse de l'hémoglobine. Ça nous permet de connaître la fraction de la traque que nous pouvons avoir.

* En tant que médecin, quel message adressez-vous aux parents dont les enfants sont drépanocytaires?

** Nous invitons les parents à s'approcher des centres de prise en charge et surtout aussi des associations, parce que les associations font le relais du Ministère en charge de la santé, des centres hospitaliers, des médecins au niveau de la communauté. Donc, les parents doivent s'approcher des associations pour avoir des informations nécessaires sur la maladie et pourquoi pas des aides multiformes.



Dre Thrycia Kitoko Nsona.

Propos recueillis par
Roland KOULOUNGOU

Amnesty International

La suspension des activités de Metssa Congo devrait être suivie d'une enquête

En réaction à la décision du Ministère de l'environnement et du Bassin du Congo, de suspendre les activités de la société Metssa Congo, dont l'usine est située au Quartier Vindoulou, en périphérie de Pointe-Noire, la directrice régionale d'Amnesty international pour l'Afrique de l'Ouest du centre, basée à Dakar (Sénégal), Samira Daoud, a réagi en se félicitant de cette décision et en souhaitant que «les autorités doivent maintenant mener une enquête en urgence sur l'impact de l'usine de recyclage de Metssa Congo sur les droits des populations qui vivent à proximité des opérations de cette usine et rendre ce rapport public».



Samira Daoud.

Les activités de la société Metssa Congo ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre, par décision de la ministre Arlette Soudan Nonault, en raison du risque majeur que son usine de recyclage fait peser sur la santé et l'environnement. Pour Amnesty international, des mesures de réparation pour les résidents et l'éventuelle relocalisation de l'usine doivent être envisagées. «Alors que la République du Congo envisage de diversifier ses activités industrielles, Amnesty International demande aux autorités de veiller à ce que les entreprises agissent de manière respon-

sable et respectent leurs obligations en matière d'environnement et de droits humains», a réagi Samira Daoud.

Un collectif des habitants du Quartier Vindoulou se plaignait, depuis des années, des fumées émanant de l'usine de recyclage, située à 50 mètres d'une école, qui produit notamment des barres de plomb destinées à l'exportation. Le rapport d'Amnesty International, portant sur les activités de trois entreprises industrielles de Pointe-Noire, a montré que Metssa Congo, filiale de la société indienne Metssa, n'avait réalisé aucune étude d'impact

environnemental avant de d'installer son usine en 2013, à Pointe-Noire, en violation de la législation congolaise. La société a affirmé avoir obtenu une licence en 2018 et un certificat de conformité environnementale en 2023, soit dix ans après le début de ses activités.

En 2023, des échantillons de sang prélevés sur 18 personnes vivant à proximité de l'usine, dont des enfants, ont été analysés par un laboratoire indépendant, avec le soutien d'Amnesty International. Tous ont révélé des concentrations de plomb

nettement supérieures au seuil fixé par l'O.m.s (Organisation mondiale de la santé). L'entreprise avait affirmé que les fumées émanant de son usine n'étaient pas toxiques. La décision de la ministre Soudan Nonault est la réaction à laquelle il fallait s'attendre du côté du gouvernement. Comme quoi, mieux vaut tard que jamais.

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

(Sur la base de la réaction de Samira Daoud, directrice régionale d'Amnesty International)

L'HORIZON AFRICAIN

Direction: 06.662.37.39 / 05.543.82.76
E-mail: lhorizonafricain@gmail.com /
Site Internet: www.lhorizonafricain.com
Sous l'immatriculation
108/MCM/DGAI/DPE du 19 Mars 2019

Directeur de publication par intérim : Hervé EKIRONO
Tél: 06 879 50 69 / 05 564 40 99
Rédacteur en Chef : Chrysostome FOUCK ZONZEKA
Tél : 06 986 56 52/ 05568 54 47
Secrétaire de rédaction : Roland KOULOUNGOU
06 838 30 04 / 04 056 76 99

Rédaction:
Celeste Exaucé SINDOUSSOULOU
06 641 56 96
Martin BALOUATA-MALEKA
05 500 77 82
Urbain NZABANI
Joseph MWISSI NKIENI
Siège de la Rédaction : Hôtel Saphir (Brazzaville)

Chef Bureau Pointe-Noire :
Marcel BITADI. Tél: 05.557.78.71
Mise en pages : TORNADE

33 ans après le lavement des mains, où en sommes-nous avec la reconstruction du Congo et l'unité des congolais?

Le Congo, notre beau et cher pays, a célébré, le 10 juin dernier, la journée de la réconciliation nationale. Qu'il me soit loisible, à l'occasion de cet événement, de nous interroger sur cette réconciliation d'une part, et de nous inviter, nous tous fils et filles du Congo, à une courte méditation sur l'unité de notre peuple, et sur «l'unité», le premier mot de notre devise, d'autre part.

Les 25 décembre 1961 et le 1^{er} janvier 1962, dans ses messages de Noël et de nouvel an, le premier Président de notre pays, l'abbé Fulbert Youlou, avait mis en exergue l'unité nationale retrouvée, après les malheureux événements de 1959, au cours desquels les militants de son parti, l'U.d.d.i.a, et ceux du M.s.a, parti du Vice-Président Jacques Opangault, s'étaient entredéchirés et entretués. A ce propos, il avait déclaré: «L'unité nationale retrouvée était nécessaire, pour le plus grand bonheur de tous les citoyens», car ainsi que déclarait le prêtre jésuite français, Pierre Teilhard De Chardin: «L'humanité éprouve le besoin vital de se rejoindre sur elle-même, dans la mesure où elle prend conscience de son unité».

D'autre part, si je m'abuse, tous les Présidents de la République qui ont succédé au Président Fulbert Youlou, en l'occurrence Alphonse Massamba-Débat, Marien Ngouabi, Jacques Joachim Yhomby-Opango, Denis Sassou-Nguesso et Pascal Lissouba, n'ont cessé de prôner l'unité nationale. C'est le cas, par exemple, du Président Denis Sassou-Nguesso qui, en 1991, a affirmé: «Voilà pourquoi il nous faut de l'unité et la paix pour reconstruire notre pays. Réunir toutes les conditions d'un consensus national a toujours été au centre de nos préoccupations. Nous n'avons jamais cessé de flétrir tout ce qui peut troubler la paix de nos compatriotes, tout ce qui peut nuire à l'unité nationale».

Mais, en 64 ans bientôt de notre indépendance et après 33 ans de la séance de lavement des mains, qui a donné naissance à la Journée de réconciliation nationale, qu'est-il advenu de notre unité nationale tant prônée par les uns et par les autres?

En tant qu'intellectuel qui croit que quand le sort de notre patrimoine commun, le Congo, et dont l'un des maillons, l'unité nationale, est en cause, je répons en mon âme et conscience, qu'elle n'existe plus. Elle est on ne peut plus fissurée, suite aux différents événements dramatiques et guerres fratricides que nos politiciens véreux dont l'une des règles cardinales est «diviser pour régner» ont imposées malheureusement au paisible peuple congolais qui veut toujours vivre pour sa devise: «Unité-Travail-Progress».

Ces guerres stupides et fratri-

cides dont le Premier ministre Bernard Kolélas a d'ailleurs tiré les conséquences, en affirmant: «L'une des conséquences des événements, c'est l'explosion d'une flamme de haine tribale qui fait qu'aujourd'hui, les Congolais fuient d'autres Congolais, alors qu'ils vivaient jusque-là ensemble, que le voisin ou le collègue de travail qui, hier, était un ami, est tout-à-coup devenu un ennemi irréductible, du simple fait qu'il n'est pas du terroir».

La haine tribale a cristallisé les oppositions et porte à son paroxysme, la violence des affrontements. Aujourd'hui, le tribalisme, le népotisme, le régionalisme, l'exclusion et le clanisme sont légion dans notre pays. En effet, beau-

Il est inéluctable que notre société congolaise est faite de masses. Et ce sont ces dernières qui font l'histoire. Elles ont besoin d'élites pour les conduire et pour les défendre. A ce propos, notre compatriote, le ministre et sénateur Daniel Abibi, a bien voulu attirer notre attention en affirmant: «La classe politique congolaise a l'obligation historique de réparer les dommages que ses actions immodérées ont causés au pays. Sa place dans l'histoire du pays en dépend. Il revient principalement aux autorités actuelles du Congo, secondairement aux autres dirigeants politiques, de prendre les nécessaires initiatives dans ce sens, en utilisant les différentes médiations, en



Par Diéudonné Antoine-Ganga.

paix, la sécurité pour tous». Enfin, «il faut rassembler l'intelligence des gens capables de repenser notre pays qui peut être sauvé par un nouvel élan d'union, de fraternité et d'amour. Il faut donc des actes fondateurs forts, mais qui doivent être bien pensés», dit mon ami Lécas Atondi Monmondjo. J'espère que nos ministres, nos dépu-



De haut en bas et de gauche à droite: Les Présidents Fulbert Youlou (1959-1963), Alphonse Massamba-Débat (1963-1968), Marien Ngouabi (1969-1977), Joachim Yhombi Opango (1977-1979), Pascal Lissouba (1992-1997) et Denis Sassou N'Guesso (1979, 1992 et 1997 à nos jours).

coup de nos compatriotes se regardent en chiens de faïence. Jusques à quand, les uns et les autres, continuerons-nous, par notre mutisme, voire notre désintéressement, à être des complices ou des coupables tacites de ce que l'on appelle «crimes de silence»? La paix véritable et non vernissée ou des bouts de lèvres et l'unité doivent, coûte-que-coûte, être réaffirmées, retrouvées et reconstruites; elles sont nécessaires pour le plus grand bonheur de tous les Congolais du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, de Liranga à Boko, de Pointe-Noire à Ouesso.

vue d'une négociation véritable et sincère, qui prennent en compte essentiellement les intérêts de nos populations qui aspirent à la paix, à la sécurité, et au bien-être social». De son côté, le Président Marien Ngouabi avait dit: «Le souci de réaliser l'unité réelle, efficace et durable entre toutes les couches de la Nation impose à chaque citoyen congolais, les durs sacrifices pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême... Nous voulons que, désormais, les Congolais se sentent libres, que leur être et leurs biens soient protégés. Nous ferons notre devoir pour maintenir la

tés et nos sénateurs et tous les Congolais en sont on ne peut plus conscients.

En tout cas, il est plus que nécessaire que les élites s'engagent dans leur rôle qui est, à mon avis, déterminant pour l'harmonie, la paix et l'unité nationale. Pour ce faire, il nous faut donc la paix au Congo, la véritable paix, celle non vernissée, la véritable paix des cœurs et des esprits. C'est pour chacun de nous, un grand devoir d'œuvrer pour cette paix et pour la réconciliation, afin d'avoir un Congo radieux et uni où se développeraient, en chacun de nous, la maîtrise

de soi-même, la capacité d'effort, l'esprit de dialogue, de tolérance, de paix, de pardon, d'unité, de liberté, d'égalité et de fraternité.

Car, il nous faut, au Congo, des hommes civils et harmonieux qui auront, entre autres, des missions claires et précises, comme celles de promouvoir le dialogue, l'unité, la concorde, la réconciliation et la paix, d'organiser la Nation, de perfectionner son économie, son développement et d'installer in fine dans la société, un ordre plus juste et plus humain.

Le Congo sera ou ne sera pas; nos plans et nos réformes seront vains. Si, quelle que soit notre idéologie politique ou religieuse, quel que soit notre parti politique, nous ne nous réconcilions pas, nous ne rassemblons pas nos énergies, nous ne conjuguons pas ensemble nos efforts quotidiens et nous ne cherchons pas à nous situer aux dimensions de notre tâche commune que chaque Congolais doit s'efforcer de développer ses capacités personnelles, nous n'aurons rien fait pour les générations futures. Il nous incombe de nous sentir comme des pionniers responsables de l'avenir des générations futures et de la Nation congolaise, aux fins de les rendre chaque jour meilleures.

Alors nos efforts entraîneront à lutter contre le tribalisme, le régionalisme, le clanisme et l'exclusion, ces gangrènes qui désintègrent, peu-à-peu, le noyau social, installent la paralysie qui contrecarre le développement harmonieux de notre pays.

Enfin, je ne me lasserai jamais d'écrire et de dire que notre avenir et celui de notre Nation congolaise sont intimement liés et complémentaires. C'est pourquoi j'insisterais qu'il nous soit indispensable

de renouer notre pays. Il nous faut donc construire, tout en sachant que construire ne se limite pas à la distribution des cadeaux ou à l'érection des infrastructures.

Construire, c'est dynamiser les couches sociales, non pas pour diviser, afin de régner, mais pour les renforcer, afin qu'elles contribuent à l'édifice national. Construire, c'est de protéger le peuple entier et non le détruire par le tribalisme et par la violation sur des populations innocentes.

Ainsi, notre contribution à l'œuvre commune, plusieurs fois multiple, peut être efficace. Entre la satisfaction de nos désirs, de nos appétits, de nos égoïsmes et de nos caprices entraînant le chaos et la ruine, d'une part, et le dur travail, les sacrifices pour la construction nationale, d'autre part, nous avons à choisir. «L'avenir n'appartient qu'à ceux qui risquent tout pour un idéal. Et la sagesse n'est pas de vivre pour ne rien faire, pour s'amuser stupidement, mais c'est de vivre héroïquement», dit Carrel.

En conclusion, j'affirme avec le Président Fulbert Youlou, «celui qui remplit cette condition est sûr d'accomplir sa destinée, de contribuer à l'œuvre commune de l'évolution nationale, de hâter, parmi nous, le règne de la vérité qui, seule, engendre le vrai bonheur. N'attendons pas de ressentir le vertige de l'abîme, mais écoutons, dès à présent, cette voix qui nous encourage à nos tâches nouvelles. Il est donc de toute urgence nécessaire de nous redresser pendant qu'il est encore temps. Il est de toute urgence nécessaire d'agir et de ne se comporter qu'en fonction du plus grand intérêt national». Comme ne cessait de le répéter le Président Pascal Lissouba, «donnons la priorité au Congo et au peuple congolais» ainsi qu'à sa réconciliation et à son unité, en bannissant le tribalisme, le régionalisme, le clanisme et l'exclusion. Vivons dans la paix pour notre devise «Unité-Travail-Progress».

Diéudonné ANTOINE-GANGA

U.m.c (Union des musiciens du Congo)

Instaurer un quota de diffusion de la musique nationale dans les médias

A l'occasion de la 42^{ème} édition de la fête de la musique, le vendredi 21 juin 2024, le président de l'U.m.c (Union des musiciens du Congo), Magloire Bonguili, alias Pape God, a sollicité du gouvernement l'instauration d'un quota de diffusion de la musique nationale. L'objectif affiché est de contribuer à la mise en valeur de la musique nationale par rapport à la musique étrangère qui, selon lui, impacte négativement sur son évolution.

Devant plusieurs de ses collègues artistes musiciens, Magloire Bonguili est monté au créneau pour dénoncer les maux ou les pratiques qui plombent le secteur de la musique dans le pays. Avant d'en proposer quelques pistes de solutions. «Rappelons le rôle protecteur et régalien de l'Etat dans la protection de



Magloire Bonguili, Pape God, président de l'U.m.c.

(Suite en page 10)

Tribune

L'art kota, originaire du Congo et du Gabon, exposé au Musée d'ethnographie de Genève

L'art et la spiritualité kota sont exposés, du 3 mai 2024 au 5 janvier 2025, au Meg (Musée d'ethnographie de Genève), en Suisse, sous un format inédit. Pour la première fois, les membres de la communauté source ont contribué à identifier l'origine des objets exposés et à dévoiler le message plastique des ancêtres ayant réalisé ces œuvres qui avaient une fonction culturelle. En effet, les masques kota sont connus dans le monde à travers leur qualité esthétique qui avait d'ailleurs inspiré les artistes occidentaux au début du 20ème siècle, notamment Picasso et Gauguin. Une exposition qui resitue les artefacts dans le contexte socioculturel dans lequel ils avaient été créés.

L'aire culturelle des Kota, partie prenante de l'exposition au Musée d'ethnographie de Genève, concerne le Congo et le Gabon. Jean-Didier Ekori et Jean Lignongo, héritiers culturels, sont les porteurs de ce projet de réhabilitation de la mémoire des ancêtres qui ont produit ces œuvres remarquables méconnues dans le pays d'origine. L'objectif de la démarche vise, par ailleurs, à apporter un témoignage sur la violence coloniale et missionnaire subie par nos ancêtres. Les conséquences de cette violence symbolique sont visibles sur les figures de reliquaire amputées de leur panier contenant les médicaments, «mili», composés de reliques, d'écorces d'arbres sacrés et de peaux d'animaux.

Qui sont les Kota?

Les Kota sont une société segmentaire composée de plusieurs ethnies qui ont une identité culturelle commune. Ils vivent en milieu forestier au Congo et au Gabon. Il s'agit des: Obamba, Nda-sa, Bahumvu, Shamaye, Mbahouin, Kota, Mahongwe, Mbéti, Ungum, Saké, Ndam-bomo, Nzébi...

L'aire culturelle kota couvre environ 150 mille km², notamment dans quatre départements au Congo-Brazzaville (Niari, Lékoumou, Cuvette-



Jean Lignongo.

Quest et Sangha) et deux provinces au Gabon (Haut-Ogooué, Ogooué Ivindo). Les Kota sont mondialement connus uniquement pour la qualité esthétique de leurs sculptures, notamment les gardiens de reliquaires qui garnissent les collections des musées, des marchands d'art en Europe et aux Etats-Unis. D'après l'ethnologue Louis Perrois, plus de cinq mille objets kota ont été emportés en Occident, depuis le 18ème siècle.

La spiritualité et l'art funéraire kota

Le culte des ancêtres occupe une place centrale dans la cosmogonie des Kota. Leur

(Bureau congolais des droits d'auteurs), «de manière à ce que 60% des membres le composant soient des artistes membres associés du B.c.d.a, leurs qualités de créateur en faisant foi». Le président de l'U.m.c a également fustigé le manque d'organisation d'activités musicales d'envergure à travers le pays, à l'occasion de la commémoration de la fête de la musique, qui a pour vocation de servir de cadre de promotion de nouveaux talents et d'encouragement les musiciens professionnels.

Hervé EKIRONO

spiritualité est hermétique, utilitaire et génétique, puisque la transmission est lignagère. L'organisation de leur société est basée sur la parenté, le lignage, le clan. Les individus se situent, tous, en général, par rapport aux défunts du clan. Et la pérennité du clan s'incarne à travers les objets d'art culturels. Pour atteindre Dieu, d'après les Kota, il faut passer par les ancêtres qui assurent la médiation. Selon eux, il existe un Dieu immanent inaccessible, «Nziami a yolo», et un Dieu terrestre accessible, «Nziami a tsiè», incarné par les ancêtres. C'est pourquoi ils conservent, dans des paniers, les reliques des défunts, précisément des dignitaires du lignage. Le reliquaire est le cœur de la spiritualité kota et de leur système socioculturel. A cela, il convient d'ajouter un autre élément, le végétal qui contribue à amplifier la puissance des reliques.

L'imaginaire kota est de ce fait ancré dans la forêt en lien avec l'esprit/l'intelligence des arbres et des plantes. D'après leurs croyances, la forêt est peuplée des esprits puissants. Ainsi, tout espace naturel couvert de végétation ou de forêt est considéré comme sacré, à cause de la présence invisible ou parfois visible des esprits. Les sages kota disent que la forêt engendre la vie, ils sont les fils de la forêt. Tous les fondements du cosmos sont dans la forêt et tout doit être demandé à la forêt. Pour eux, la forêt est l'équivalent de la terre, dans le sens de «Terre, mère universelle, source de vie».

En somme, la forêt renferme



Jean-Didier Ekori et Jean Lignongo

tout ce dont le Kota a besoin pour les «nganga», se maintenir en bonne santé et son bien-être. C'est pourquoi la relation à la forêt est régie par des codes à respecter. Le Kota est, de ce point de vue, un peuple racine respectueux de la nature nourricière où, de surcroît, il aménage ses temples et ses sanctuaires à l'instar des Autochtones. Le culte des ancêtres se décline en confréries: «Ngo» (rite de la panthère, mixte); «Ndjobi» (rite de régulation sociale, masculin); «Moungala» (rite gémellaire, mixte); «Lisimbu» (rite féminin); Sat-sè (la circoncision, rite de passage et confrérie).

Les principes et les valeurs véhiculés par la religion kota sont: l'ordre; la justice; la vérité; la solidarité; la cohésion sociale; le respect des aînés.

Quels sont les particularismes de l'art kota?

Il s'agit d'un art épuré, figuratif; une représentation de la tête de l'ancêtre. En effet, cet art ne vise pas l'imitation mais la signification, la symbolique. Aussi, la beauté n'est-elle jamais recherchée pour elle-même. Elle est atteinte, parce qu'il y a un accord essentiel entre la pensée religieuse et l'objet chargé de l'exprimer ou de le servir.

Le style kota se distingue de celui des autres peuples, notamment des Fang, leurs proches voisins, au Gabon, par les formes et les matériaux utilisés. Chez les Fang en général, les ancêtres sont représentés par des statuettes. En revanche, les formes spécifiques des Kota sont le croissant sommital sur la sculpture, le piétement ajouré en losange, le visage concave ou convexe, les coques latérales signe de l'importance sociale du lignage qui conservait la sculpture. Le matériau utilisé est le

bois et le cuivre. Quant aux motifs géométriques, ils représentent, les chemins des ancêtres, les «pièges d'initiation», les feuilles d'arbres, les scarifications liées à la beauté de l'époque, les bijoux...

Le message plastique des ancêtres s'articule autour de la cohésion des lignages, la reproduction lignagère, la transmission, le silence, le secret, l'incarnation de l'esprit dans la matière qu'est le masque, l'interaction sociale entre le reliquaire et les vivants... Voilà les clés permettant de décoder la part visible et invisible d'un objet d'art kota qui invite à la contemplation.

Qui sont les artistes, producteurs des sculptures?

La plupart des sculptures ne sont pas signées, parce que les pièces étaient, avant, tout destinées au culte des ancêtres. D'où la difficulté à déterminer précisément la provenance. Néanmoins, quelques artistes ont été identifiés par le Dr Andrault, qui avait sillonné le pays kota, entre 1950 et 1960, et collecté de nombreuses pièces. Les noms des forgerons sculpteurs connus sont les suivants: Semangoye; Koba; Boulakongo; Théophile Tebangoyi; Okouélé; Okanga; Obili; Pupi; Matsemba; Loba; Leké. Les artistes contemporains sont: Simon Misère; Ibamambu; Moutimba; le maître de la Sébé (anonyme). Cette exposition sert aussi à rendre hommage à ces artistes méconnus qui ont produit des œuvres magnifiques. Seul Simon Misère avait séjourné en France et aux Etats-Unis à la demande des ethnologues pour exposer ses réalisations.

La culture kota aujourd'hui: entre crise et résilience

Au Gabon, les traditions sont

relativement préservées. En revanche au Congo, la situation est préoccupante du fait de la disparition progressive des rites dans les villages avec la perte des détenteurs du savoir-faire ancestral. Seules les contrées les plus éloignées proches de la frontière gabonaise les ont conservés. Les jeunes que

nous avons interrogés sont bien conscients des enjeux, mais ils sont peu intéressés par la transmission. Nous avons identifié un jeune forgeron sculpteur kota dans le Mayombe, mais il lui manque des outils pour exercer son art et les canaux de promotion. En ville, des associations kota produisent des œuvres musicales basées sur les rites et les rythmes traditionnels, une résilience encourageante, mais là aussi, elles manquent de moyens. Leurs créations se limitent à la réalisation d'audio à faible impact ou de vidéo amateur. En somme, une culture riche menacée de disparition, faute d'une politique publique de soutien aux arts et traditions populaires. Notre démarche vise à sauvegarder ce qui peut l'être à travers la recherche et le recueil de données sur la pharmacopée, les rites, les proverbes, la culture de paix, l'organisation sociale, la gastronomie, l'éducation, la musique, la sculpture... La culture est une composante essentielle pour un peuple, elle permet de structurer l'identité, les repères, l'ancrage. La préserver est un devoir de mémoire, de réconciliation avec notre passé susceptible d'éclairer le présent et féconder le futur.

Jean LIGNONGO

Pour le public intéressé par la culture Kota, il est possible de visiter l'exposition en se connectant sur le site Web du musée d'ethnographie de Genève:

www.colonialgeneva.ch

Jean Lignongo est géographe, il effectue des recherches sur la culture des peuples du Bassin du Congo, spécialement des Kota du Congo et du Gabon depuis 8 ans. Il a publié de nombreux articles à cet effet sur le site: www.makanisi.org

42^{ème} édition de la fête de la musique

Un évènement célébré à Brazzaville avec Claire Bodonyi et des artistes congolais

Le vendredi 21 juin 2024, c'était la 42^{ème} édition de la fête de la musique. La fête de la musique, un évènement célébré dans plus d'une centaine de pays, dont le Congo. A l'occasion, les mélomanes brazzavillois étaient invités le soir à l'esplanade de l'I.f.c (Institut français du Congo) où des décibels envoûtants et souvent entraînants ont émerveillé le public, autour de l'ambassade de France, Claire Bodonyi.

Plus de 400 artistes chanteurs et danseurs se sont produits sur le podium de l'I.f.c de Brazzaville, dans tous les styles et genres musicaux: jazz; rock; classique; rumba; gospel; afrobeat; hip-hop; rap; reggae; R'n.b et bien d'autres, à l'occasion de la fête de la musique, un évènement qui a pour vocation de promouvoir la musique, en encourageant les musiciens amateurs à se produire bénévolement dans les rues et espaces publics et de mettre en valeur l'envergure et la diversité des pratiques musicales, dans tous les genres.

«On est en symbiose avec la planète entière. La planète entière chante, fait de la musique, et nous au Congo, on fait partie ce grand monde», a affirmé Claire Bodonyi, égayée. La diplomate française, dans la ferveur de l'évènement, a ensuite invité le public à chanter en cœur avec elle, les paroles d'un hymne à la paix, la chanson «Congo, ékolo monene» de Jacques Loubélo, grand chantre de la paix, de l'unité nationale et de l'amour patriotique, qui nous a quittés en 2013.



La fête de la musique, un moment intense pour découvrir des jeunes talents.

Par la suite, le public a fait la découverte de plusieurs dizaines de groupes de musique et de danse, composés d'artistes talentueux, majoritairement jeunes et opérant dans plusieurs styles musicaux. C'est le cas de Sister Mayindou, Bawa Jazz, pygmée bantou, Musée d'art, Axel Lylo, Cino Black et bien beaucoup d'autres.

L'un des objectifs de l'I.f.c, pour l'édition de la fête de la musique de cette année, était de mettre amplement en avant des talents peu connus du grand public, afin que ces derniers, avec leurs

performances artistiques, saisissent l'occasion d'attirer le regard des producteurs de musique, sponsors, managers, mécènes et bien d'autres acteurs de l'industrie de la musique.

Notons que la fête de la musique a des origines françaises. Elle avait été imaginée 1976 par le musicien américain Joel Cohen qui travaillait alors pour la Radio France Musique. Ce dernier proposait, pour cette chaîne, des «Saturnales de la musique», pour le 21 juin et le 21 décembre, lors des deux solstices et voulait que les



Claire Bodonyi lançant la fête de la musique à l'I.f.c de Brazzaville

groupes de musique jouent le 21 juin au soir, jour de l'été boréal. Son projet a été réalisé le 21 juin 1976 dans l'Ouest parisien et à Toulouse. Mais, ce n'est que le 21 juin 1982 que la fête de la musique a été célébrée pour la première fois en France, sous l'impulsion de Jack Lang, alors

ministre de la culture. Cette fête s'est complètement internationalisée en 2011, reprise dans plus de 100 pays sur les cinq continents.

En 2014, on recensait plus de 120 pays ayant repris cet évènement musical à travers le monde. Au Congo, elle fait sa progression, grâce à

la coopération française et à l'I.f.c. Il reste que tout le monde s'y mette, en espérant que l'année prochaine, il y aura encore plus de monde.

Céleste Exaucé
SINDOUSSOULOU

Ministère de l'industrie culturelle, artistique, touristique et des loisirs

Les tombes de Mbiémo et Milongo, compagnons de Matsoua, patrimoine national

Une mission du Ministère de l'industrie culturelle, artistique, touristique et des loisirs, conduite par Ghislain Amédée Moussoungou, directeur général du patrimoine et des archives, et composée de plusieurs cadres, a séjourné, du 14 au 16 juin 2024, dans le District de Mayama (Département du Pool), pour documenter le site des tombes attribuées à Mbiémo et Milongo, deux compagnons d'André Grenard Matsoua. La famille de ces deux illustres personnages, qu'il faut considérer comme des héros nationaux contre la colonisation, était représentée par Prospère Mbaloula, petit-fils des disparus.

Selon les informations réunies dans ce dossier, Mbiémo et Milongo sont deux frères consanguins nés d'un même père et d'une même mère. Tous deux soutenaient l'action d'André Grenard Matsoua, pour l'émancipation des populations contre la colonisation. Ils étaient sous la juridiction du chef de canton Kongo-Dia-Moukouba, qui avait la mission de faire appliquer la loi du colon, dans les pays de Mpangala. En 1940, un énième incident s'était produit et Kon-



La délégation du Ministère en charge de la culture.



Les tombes de Mbiémo, Matsoua et Milongo.

go-Dia-Moukouba avait rendu compte à la hiérarchie coloniale. Cette dernière avait pris la décision d'envoyer un contingent de miliciens dans le village de Mbiémo, appelé Tsinamanana, dans l'actuel District de Vindza, pour réprimer les résistants aux décisions du pouvoir colonial. Ce

contingent massacra les disciples de Mbiémo et un grand nombre d'entre eux, dont Mbiémo et Milongo, avait été amené à Mayama où se trouvait une prison. Un procès fut organisé par le Tribunal indigène du second degré de Mayama. Le jugement y afférant avait conduit les deux meneurs, Mbiémo et

Milongo, à être condamnés à la peine capitale. Ainsi, ils furent exécutés le 5 décembre 1940, à 15h30, à Mayama, devant la grande assistance.

84 ans après, soit en 2024, la famille Kisenguélé s'est rapprochée des autorités compétentes, pour parler du projet d'exhumation des restes mortels de ces illustres personnages qui ont marqué l'histoire du Congo par leur action, détermination et courage, en s'opposant aux décisions du pouvoir colonial, afin de les réinhumer sur leur terre d'origine, dans le District de Vindza.

Les échanges avec les autorités compétentes auxquelles la famille s'était adressée ont abouti à la mission organisée par le Ministère en charge de la culture. L'Etat prendra les dispositions nécessaires, pour aménager le site abritant les tombes de Mbiémo et Milongo, pour qu'il fasse désormais partie du patrimoine national. Comme quoi, la patience a payé pour la famille Kisenguélé et les ressortissants des pays de Mpangala se réjouissent de cette bonne nouvelle.

Chrysostome
FOUCK ZONZEKA
(Sur les notes de voyage de
Prospère Mbaloula)

Fécofoot (Fédération congolaise de football)

Quand Jean-Guy Blaise Mayolas livre les causes de la débâcle des Diabes-Rouges

Dans une conférence de presse qu'il a tenue samedi 22 juin 2024, au siège de la Fécofoot (Fédération congolaise de football), à Brazzaville, Jean-Guy Blaise Mayolas, le président de cette fédération, a donné les raisons qui sont à l'origine de la débâcle de l'équipe nationale, les Diabes-Rouges, au Maroc, au cours de ce mois. En attendant nos commentaires, nous publions son mot liminaire qui donne ce qui constitue, pour lui, la mesure des maux dont souffre le football congolais.

«Je vous remercie d'avoir honoré de votre présence cette conférence de presse. Vous vous en doutez, elle est organisée après notre débâcle à Agadir où notre équipe nationale A s'est inclinée face au Maroc par un score des plus humiliants de 0-6.

Pour nous, Fédération Congolaise de Football, le moment est venu de pouvoir apporter un éclairage sur certains points qui ont longtemps prêté à confusion, à savoir la nomination de l'entraîneur, le choix des joueurs, le transport, l'hébergement et les primes à l'occasion du regroupement de l'équipe nationale.

Sur le choix et la nomination du sélectionneur

Le choix et la nomination de l'entraîneur relèvent de la compétence de la Fécofoot. Cela est bien clair et bien spécifié dans la charte de bonne gouvernance entre le gouvernement et les différentes fédérations. Mais s'agissant de Monsieur Ngata, l'actuel sélectionneur, il nous faut vous dire que ce dernier a été imposé à la fédération, de façon unilatérale, par le Ministère des sports, au moment où nous avions lancé la procédure d'appel à candidatures. Il faut aussi vous dire qu'à ce jour, la Fédération congolaise de football s'est gardée de signer le contrat avec ce sélectionneur pour des raisons bien claires et évidentes: le niveau de formation, de connaissance et de compétence du coach Ngata ne répond aucunement au poste qu'il occupe aujourd'hui. Malheureusement, les réserves formulées par la fédération, en rapport avec les insuffisances de ce dernier, ont été balayées d'un revers de la main par le Ministère en charge des sports. Par souci d'apaisement et pour ne pas assister à ce qui se passe à côté de chez nous, la Fécofoot avait accepté que Monsieur Ngata conduise l'équipe nationale, mais en choisissant un staff qualifié et doté d'une certaine expérience professionnelle pour l'accompagner.

Il lui avait donc été demandé de soumettre la liste des membres du staff en présen-



Jean-Guy Blaise Mayolas, pendant la conférence de presse.

tant les diplômés et C.v de chacun d'eux. Peine perdue: Monsieur Ngata a présenté un staff pléthorique de près de dix-huit personnes, sans qualification professionnelle requise et sans expérience. Conséquence: les Diabes-Rouges se sont retrouvés avec un sélectionneur «bas de gamme», doublé d'un staff technique qui ne l'est pas moins. Sur deux matches livrés, le Congo a encaissé 10 buts: 4 contre la Zambie et 6 contre le Maroc. Aujourd'hui, on a un staff technique qui n'a pas la maîtrise des vestiaires et des joueurs qui manquent de confiance et d'harmonie en leur sein. Comme en témoigne la déclaration du vice capitaine qui décriait un manque de respect du maillet de la part des joueurs. Quant au coach, il manque de confiance en soi et s'est illustré en conférences de presse par des déclarations du genre: «Face au Maroc, le Congo n'avait qu'un taux de réussite de 10% contre 90%, ou encore: «Face au Maroc, le Congo est une petite équipe», annonçant ainsi des signaux de faiblesse et jetant le froid au sein de ses propres troupes. Il est donc temps que ceux qui portent la responsabilité de cette situation désastreuse aient le courage et l'honnêteté d'assumer leur échec et de démissionner.

Sur le choix des joueurs

Le choix des joueurs à convoquer à l'équipe nationale est de la responsabilité du sélectionneur national. Celui-ci à la charge d'établir la liste des joueurs à convoquer en présélection, puis en sélection. Le coach Ngata a eu toute la latitude et toute la liberté d'établir sa liste. Pour cela, il a eu à

effectuer plusieurs missions à l'extérieur du pays à l'insu de la Fécofoot. Je peux vous assurer que tous les joueurs choisis par le sélectionneur ont reçu leur convocation de la part de la Fécofoot. Il sied de souligner, ici, que la Fécofoot a rempli ses missions, à savoir la convocation des joueurs, la fourniture des équipements sportifs, la désignation de ses représentants devant faire partie de la délégation dans les déplacements de l'équipe nationale à l'étranger.

Du transport, de l'hébergement et des primes

En ce qui concerne le transport, l'hébergement et les primes, la Fédération congolaise de football n'a jamais été associée. Elle ne pourra donc pas vous donner la moindre explication ou éclaircissement sur le choix des moyens de transport, des lieux d'hébergement et le montant des primes. Etant donné que les devis sont établis par le Ministère des sports, alors que cela relève de la compétence de l'organe technique qui est la Fécofoot, je ne pourrai donc pas vous dire, là aussi, combien perçoit un joueur en cas de match gagné ou match nul, ou encore combien perçoit-il comme frais de mission.

Cette gestion on ne peut plus opaque de la part du Ministère des sports des fonds alloués pour l'organisation des matches nous a souvent mis en situation difficile. Par exemple, plusieurs équipes engagées en compétitions africaines inter clubs et qui avaient préfinancé leurs déplacements, y compris leur hébergement, n'ont jamais été remboursées par le Ministère des sports alors que les fonds étaient bel et bien

sortis du Trésor public. C'est le cas de Diabes-Noirs et As Otohô. Pour ne citer que ces deux clubs. Et vous pouvez vérifier auprès des dirigeants de ces clubs nos affirmations.

Face à l'évolution hasardeuse de l'équipe nationale des Diabes-Rouges et au regard de l'importante échéance que constitue la participation du Congo aux éliminatoires de qualification pour la Coupe d'Afrique des Nations (Can), Maroc 2025, dont le tirage au sort a lieu le 4 juillet 2024, la Fédération congolaise de football souhaiterait un respect strict des champs de compétence entre elle et le Ministère des sports: au ministère, les tâches régaliennes liées à la mise à disposition des infrastructures et des moyens matériels et financiers se rapportant à la gestion de l'équipe nationale (organisation des stages, entretien des stades, disponibilité des primes, etc.); à la fédération, la conduite des actions administratives et techniques relatives à la gestion de l'équipe nationale.

Si les mêmes causes produisent les mêmes effets, il est à craindre que la course pour la qualification à la Can Maroc 2025 ne soit qu'un mirage de plus, au cas où des changements vigoureux ne sont pas apportés dans la gestion de l'équipe nationale, à tous les niveaux.

Avant de conclure, je voudrai dire un mot sur notre championnat national Ligue 1. C'est bien de se plaindre que notre championnat national n'est pas de bon niveau. Mais, je vous rappelle que le championnat national n'est pas du tout financé par l'Etat. Seuls, les fonds dont dispose la fédération actuellement sont mobilisés en faveur des clubs d'une part et d'autre part pour le financement du transport des équipes et des officiels, le paiement des émoluments des officiels. Ces fonds ont permis et permettent d'organiser régulièrement chaque année, le championnat national direct alors qu'ailleurs dans notre sous-région, certains championnats n'ont pas démarré, sont arrêtés pour défaut de financement par l'Etat.

En outre, je vous rappelle et je termine par-là, que les efforts financiers que consent la Fécofoot s'étendent également au financement de l'organisation des championnats du football féminin et des jeunes, quoi de mieux alors. Je vous remercie et reste ouvert à vos questions sur la gestion de l'équipe nationale».

Championnat national direct de football Ligue 1

L'As Otohô a décroché la deuxième place, mais...

Le tout dernier match du championnat national direct de football Ligue 1 entre l'As Otohô et l'Inter-club, interrompu le 2 juin 2024, à Kinkala, s'est poursuivi le dimanche 23 juin, au Stade Alphonse Massamba-Débat de Brazzaville. C'est l'As Otohô qui l'a emporté par 2 buts à 0.



L'As Léopards de Dolisie.



L'As Otohô.

La première mi-temps de ce match problématique s'était jouée à Kinkala et l'As Otohô menait 1 but à 0. But marqué sur un pénalty repris, le tout contesté par Inter-club. La deuxième mi-temps s'est jouée à Brazzaville sur décision de la Linafoot (Ligue nationale de football) et l'As Otohô a marqué le deuxième but, décrochant ainsi la deuxième place du championnat national, synonyme de qualification à la Coupe de la Caf (Confédération africaine de football). Mais, l'Inter-club a promis de saisir la C.c.a.s (Chambre de conciliation d'arbitrage du sport) ou le Tas (Tribunal arbitral du sport), à Lausanne (Suisse), pour trancher l'affaire de ce match problématique, où les dirigeants de l'As Otohô sont accusés de corruption des arbitres.

Ainsi, l'issue de ce championnat national direct de football Ligue 1, saison 2023-2024, indique que le champion, l'As Léopards de Dolisie, va représenter le Congo à la Ligue africaine des champions 2024-2025. L'As Otohô, vice-championne, représentera le Congo à la Coupe de la confédération 2024-2025. Pour sa part, l'As Vegas de Brazzaville attend de jouer le match de barrage, pour son maintien ou non en Ligue 1. Le Fc Nathaly's de Pointe-Noire est relégué en Ligue 2.

Suite au contentieux de la rencontre entre l'As Otohô et l'Inter-club à Kinkala, les dirigeants de l'Inter-club ont promis de saisir la C.c.a.s (Chambre de conciliation d'arbitrage du sport). S'ils n'ont pas gain de cause, ils vont s'adresser au Tas (Tribunal arbitral du sport), à Lausanne, en Suisse. Pour la Fécofoot, les enquêtes se poursuivent. La fédération promet de sévir tous ceux qui seront pris la main dans le sac sur la question de la corruption. Affaire donc à suivre!

LEB

Classement général du championnat

- 1er Ac Léopards: 52 pts;
- 2ème As Otohô: 49 pts (+20);
- 3ème Inter-club: 49 pts (+14);
- 4ème J.s.t: 41 pts;
- 5ème Etoile du Congo: 39 pts;
- 6ème Diabes-Noirs: 37 pts;
- 7ème Cara: 36 pts;
- 8ème As Cheminots: 33 pts (-1);
- 9ème V.club Mokanda: 33 pts (-2);
- 10ème Fc Kondzo: 31 pts;
- 11ème As Juk: 28 pts;
- 12ème B.n.g: 27 pts;
- 13ème As Vegas: 22 pts;
- 14ème Fc Nathaly's: 17 pts.